

Sujet : Avis servitude passage piéton ste luce

De : > olympe.lingibe (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:37

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J émet un avis défavorable au projet de la modification de la SPPL sur le littoral de désert à Mabouya commune de Sainte luce

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : Avis défavorable au projet de modification de SPPL du littoral de Sainte Luce

De : > theodora.neral (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:37

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de modification de SPPL du littoral de Sainte Luce, je vous donne un avis défavorable pour les raisons suivantes:

- La législation donne droit à une SPPL de 3m, ce qui n'est pas prévue dans ce projet
- Certains occupants, du passage allant de Désert à Mabouyas, ne respectent pas la loi sur les 50 pas géométriques et empiètent sur le domaine public
- Ce projet menace l'équilibre écologique.
- Ce projet favorise des tensions sociales déjà très vives et, limite l'accès et la jouissance des espaces publics par la population martiniquaise.
- Ce projet amènera de potentiels troubles à l'ordre public ainsi que des actes de vandalisme d'une population exaspérée par toutes les décisions politiques prises

Ce sont toutes les raisons qui me semblent importantes à considérer pour permettre une cohabitation saine et équilibrée pour tous.

Bien cordialement,
Théodora NERAL

Sujet : La nature La vie

De : > l.augustinien (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:38

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite vous rappeler l'utilité de la nature pour notre existence.

Nous sommes gardiens de sa bonne santé due au fait qu'elle nous soit indispensable.

C'est elle qui nous nourrit nous permet de respirer et qui a aussi les Moyens de nous apaiser.

Merci de nous aider à la protéger sans restrictions svp.

Fos ek Lanmou

Léa Augustinien

Sujet : Avis défavorable

De : > davidm972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:38

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis défavorable à la modification du SPPL du littoral de Ste-Luce.

Pour les motifs suivants :

- L'article fondateur de la SPPL (L 121-31 du code l'urbanisme), stipule que « les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de 3m de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons » ce n'est pas le cas de votre projet.
- Le sentier littoral promis ne respecte pas le bon croisement des usagers et leur circulation en toute sécurité.

Je souhaite profiter du littoral et pouvoir faire profiter le littoral a mes enfants

david

Sujet : Fwd: modification de la SPL sur littoral Désert à Mabouya

De : marie-france.harpon (par AdER)

.fr>

Date : 16/02/2022 à 11:39

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

DGFI

Marie-France HARPON

Ecc

Adoptez l'éco-attitude.

N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

De : marie-france.harpon [<mailto:marie-france.harpon@dgfip.finances.gouv.fr>]

Envoyé : mercredi 16 février 2022 à 11:27

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Objet : modification de la SPL sur littoral Désert à Mabouya

Bonjour,

J'émetts un avis très défavorable à ce projet : -sécurité non assurée

--

DGFI

Marie-France HARPON

Ecc

Adoptez l'éco-attitude.

N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

Sujet : Avis défavorable au barrage du littoral. Plage désert.

De : > tisosys (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:39

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour

Par la présente, je vous fais part de mon avis défavorable à ce que je qualifie de privatisation de l'accès au littoral et à la plage Désert.

Je ne comprend d'ailleurs pas comment il faille argumenter sur un tel non-sens.

Merci de bien vouloir prendre en compte mon avis

Cdt

Mme Louis-rose Sophie

Envoyé depuis mon téléphone Huawei

De : > toumairvn (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:42

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Avis défavorable.

Sujet : Modification du sentier littoral de Sainte-Luce.

De : > ch.lavaud (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:46

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Sainte-Luce, le 16 fevrier 2022.

Mêmes lois, même justice pour tous!

Que tous les propriétaires riverains se plient à la servitude des 3 mètres pour appliquer la loi du 31 decembre 1976 et la libre circulation des piétons sur le littoral.

Aujourd'hui encore 2 propriétaires n'ont rien fait et ne se sentent apparemment pas concernés, ce qui empêchent une libre circulation sécurisée.

Faites ce qui doit être fait.

Cordialement.

Christelle Lavaud.

Télécharger [Outlook pour Android](#)

Sujet : Préservation littoral

De : > abbonialy (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:47

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je vous envoie ce mail en temps que citoyenne martiniquaise. J'ai du mal à comprendre et encore plus à accepter que l'on puisse d'une façon ou d'une autre privatiser le littoral de la Martinique.

Celui ci constitue une richesse locale forte et un écosystème endémique et riche qui participe à la caractérisation de ce qu'est être, vivre et se sentir martiniquais.

Il est hors de questions que des éléments politicofinanciers nous éloignent de notre humanité et nous privent encore une fois de nos droits.

Cela doit cesser. Beaucoup de chose sont à améliorer en France, beaucoup de lieu sont à conquérir dans l'hexagone.

Priorisons les actions et laissons la martinique, ses côtes, sa faune et sa florz aux martiniquais.

Merci de prendre le temps de me lire

Bien à vous

Une citoyenne lambda

Sujet : AVIS ENQUETE SPPL

De : > joe97200 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:51

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Monsieur le préfet

Il y a une mise en danger des personnes qui circulent sur ce chemin sur au moins 100m ce qui oblige à descendre dans la mer , avec des pierres glissantes , une corde déjà cassée par le sel

à un endroit la clôture n'a pas été déplacée et elle arrive jusqu'à la mer le loi n'existe pas pour ce privé!

.Il y a une piscine et une maison qui bloquent COMPLETEMENT LE PASSAGE on est obligé de passer dans l'eau en contre bas.

envoi t'on la population se noyer !

La loi dit qu'il faut un passage de 3metres ; vu que les parcelles soient extrêmement grande en superficie et que les pêcheurs sont régularisés sur le littoral que pour 400 m² on se demande comment de telles ventes ont pu se réaliser .

J'ai constaté aussi qu'il y a la présence de ce qui ressemble à des bouches d'égout sur tout le parcours

Comment aussi a t'on pu accorder de nouveaux permis de construire pour des projets immobiliers alors que le problème n'est pas réglé .

j'emets donc un avis défavorable au projet tel qu'il est présenté

Paulin joel

Sujet : Avis défavorable Fond Larion

De : > thomas.spartacus (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:52

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis Thomas SPARTACUS, martiniquais âgé de 22 ans.

C'est avec la plus grande fermeté, que j'affirme être drastiquement contre ce projet De Fonds Larion. Mon avis est donc belle et bien DÉFAVORABLE.

Ma grand mère étant diabétique et ayant des difficultés pour se mouvoir aisément se retrouve maintenant de par là situation actuelle handicapé. Dans la mesure où, elle ne peut aujourd'hui accéder en toute liberté au littoral.

Non à la suprématie de certain sur d'autre. J'affirme mon humanité. Je suis DÉFAVORABLE. Respectons nous et respectons la vie sous TOUTES ses formes.

En toute conscience.

Thomas SPARTACUS

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

Sujet : Enquête publique

De : > nat_fe (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:55

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Modèle avis défavorable pour enquête publique servitude de Sainte-Luce à envoyer

AVANT 12h30 ,

aujourd'hui, mercredi 15 février 2022 12h30 , à :

enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr .

Faites des copier-coller et apportez des modifications.

TEXTE

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Cordialement,

Nathalie FRANCOIS-EUGENE

Sujet : Avis d'ouverture d'enquête publique préalable à la modification des caractéristiques de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plage de l'Anse Désert et l'Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce

De : > kribish972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:57

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je souhaite exprimer mon avis défavorable à ce projet.

Motif: Pour un accès sécurisé à la plage ouvert à tous

Sujet : Avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce. Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : - ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m ;- la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

De : > patrice.domergue (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:57

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

De : > lys.lucie (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 11:58

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J e mets un avis défavorable au projet de modification de servitude de passage du littoral SSPL de Sainte Luce.

De : > kcgd972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:01

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Le projet proposé ne permet pas à tout un chacun de pratiquer le littoral en toute sécurité.

Allant à l'encontre de ce que prévoit la loi.

Les propriétaires doivent se conformer à la loi et laisser un passage sur le littoral. Nul ne doit être dépensé de faire les aménagements et les destructions nécessaires pour se conformer à la loi et au bien être de la population.

Je suis contre ce projet en l'état.

Sujet : Avis suite à enquête publique

De : > karinehierso (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:01

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour

Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce car il ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Hierso Karine

Envoyé depuis mon téléphone Huawei

Sujet : Passage piétons à préserver car très prisé par tous les martiniquais comme par les visiteurs d'ailleurs

De : > m.viersac (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:04

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

lieu agréablement emprunté par des marcheurs de tout âge (moins jeune et personne âgée) permettant de découvrir et d'apprécier la verdure en même temps que la beauté de la mer, source de bonheur et de bien-être très particulier et inexistant dans sa globalité sportive et de loisirs sur d'autres lieux de la Martinique.

C'est une activité qui se déploie

de plus en plus dans le pays car

c'est le plaisir de sa découverte qui donne son couronnement à la vie de chacun.

Lieu qui mérite d'être maintenu et entretenu.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

De : > christiane.gd2912 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:05

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Je donne un avis défavorable à toutes sortes de passage sur le littoral de ste luce certains endroits on est obligé de passer dans l'eau sur des rochers très glissants

Sujet : Enquêtes publiques

De : > louismich2 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:06

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis défavorable à la modification du SPPL du littoral de Ste-Luce.

Pour les motifs suivants :

- L'article fondateur de la SPPL (L 121-31 du code l'urbanisme), stipule que « les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de 3m de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons » ce n'est pas le cas de votre projet.
- Le sentier littoral promis ne respecte pas le bon croisement des usagers et leur circulation en toute sécurité.

Sujet : avis défavorable pour enquête publique servitude de Sainte-Luce

De : > direction.mq (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:06

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Cordialement

Daniel SOUNDOROM

Tel : 0696270547

Sujet : Enquête publique servitude de Sainte-Luce, Martinique

De : > kunta.kinte (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:06

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour Madame, Monsieur,

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Vous pouvez aussi me joindre au 0596508872.

À votre écoute,

Cordialement

Sujet : Avis sur la servitude situé sur le littoral de Sainte Luce

De : > kevtan972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:07

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

J'émet un avis défavorable pour plusieurs raisons :

- la liberté de circulation est un droit et doit donc être respecté .
- le respect de l'écosystème environnant qui sans cela favorisera l'érosion.
- la sécurité du nouveau sentier n'est pas totalement assuré
- la sécurité des piétons est rendu difficile à cause des installations mis en place par certains occupants qui oblige à passer dans la mer.
- Ne pas créer de jurisprudence qui inciterais d'autre personnes à privatiser Le littoral martiniquais.

J'émet donc en vue de ces éléments un avis défavorable.

Sujet : Enquête publique chemin du littoral de Sainte Luce

De : > contact (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:07

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je soussignée Garcin MALSA émet une avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs :

- ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m
- la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Cordialement

Sujet : Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral de Sainte-luce

De : > litajo (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:08

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour

Il est important de préserver un passage tout le long du littoral de Sainte-Luce entre le bourg et Anse Mabouya, pour la sécurité des piétons, très nombreux sportifs qui empruntent ce sentier.

Dans un souci d'apaisement et pour éviter de nouvelles frictions, il serait judicieux de reculer les clôtures pour laisser un passage de 3 mètres le long de la plage.

Compte tenu de l'érosion, il faudrait mettre en place un enrochement ou tout autre dispositif permettant de palier cette difficulté.

J. LITADIER

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

Sujet : Avis défavorable pour servitude SPPL Désert -Ansé Manouya à Ste Luce

De : > dominiquespb (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:08

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

J'émetts un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce projet ne respecte pas cette norme.
- Ce projet prévoit un sentier dont les dimensions varient de 1.40m à 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral promis dans ce projet se trouve tantôt en crête de falaise, et certaine fois au pied de la falaise, jusque dans la mer. Cette configuration ne garantit pas la sécurité des usagers.
- Les titres de propriété des occupants interdisant le passage sont absents du projet et n'ont pas pu être consultés.
- Certaines constructions actuelles des occupants (piscine) sont installées sur le domaine public. Aucun passage n'est possible mis à part une circulation dans la mer ce qui interroge une fois encore sur la sécurité des usagers empruntant cette servitude .

Fait le 14/02/22, pour valoir ce que de droit

D. SAINT-PRIX BERTHOLO

DSPB

Envoyé de mon iPhone

Sujet : Avis projet de modification de la SPPL Désert Sainte Luce

De : > la.zoukeuse.doree (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:09

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

J'émet un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Cordialement,

Rachel SABIN

Sujet : Fwd: Avis de lassaupamar sur la servitude de passage des piétons sur le littoral sainte luce

De : > tourbillonpascal972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:12

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

----- Forwarded message -----

De : ASSAUPAMAR <assaupamar@orange.fr>

Date: mer. 16 févr. 2022 à 08:35

Subject: Avis de lassaupamar sur la servitude de passage des piétons sur le littoral sainte luce

To: <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver en pièce jointe un courrier que vous adresse l'ASSAUPAMAR dans le cadre de l'enquête publique

préalable à la modification des caractéristiques de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plage de l'Anse Désert et l'Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce

Salutations d'écologistes martiniquais.

Rosalie GASCHET

ASSAUPAMAR

Immeuble canavalia

Place d'armes - 97232 LE LAMENTIN

email: assaupamar@orange.fr

site internet: <http://www.assaupamar.com>



Sujet : Avis enquête publique chemin du littoral de Sainte Luce

De : > malsa1 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:12

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Je soussignée Myriam MALSA émet un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs :

- ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m
- la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Cordialement,

Myriam MALSA

Sujet : Enquête publique préalable à la modification des caractéristiques de la servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) entre les plage de l'Anse Désert et l'Anse Mabouyas sur le territoire de la ville de Sainte-Luce

De : > evelyne.d972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:17

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr, Evelyne Durand <evelyne.d972@gmail.com>

Bonjour,

Il est regrettable de constater l'absence de prise en compte du suivi de l'évolution de l'état de l'environnement sur le site du projet notamment sur l'érosion marine, comme le demande l'Autorité environnementale.

Je ne peux à ce stade émettre un avis favorable à la modification des caractéristiques de la SPPE alors même que les tableaux de synthèse concernant :

- Les Aspects pertinents de l'environnement et évolution en l'absence de mise en œuvre du projet ;
- Le Renforcement des mesures d'évitement et réduction en faveur des tortues marines,

m'inciteraient à adhérer à ce projet afin de permettre l'accès de ce littoral aux piétons.

Y a-t-il un obstacle à la prise en compte du suivi ?

Cordialement.

Evelyne Durand

Sujet : Littoral de désert et mabouya

De : > poupeedoree (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:15

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour, J'émetts un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants - La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet. - Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité. - Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée. - Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage. - Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Envoyé depuis mon téléphone Huawei

Sujet : SSPL de Sainte-Luce

De : > jeanbaptiste.jeany (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:15

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

moi Jean-Baptiste JEANY, Je donne un avis défavorable au projet de modification de Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SSPL) de Sainte-Luce.

Motifs suivant l'avis de l'ASSAUPAMAR : ne respecte pas le droit à une servitude de passage de 3m et la sécurité des piétons n'est pas assurée à certains endroits.

Sujet : Enquête Projet SPPL à Sainte-Luce

De : > mossotole (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:16

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Madame, Monsieur

Je vous informe que je suis défavorable au projet SPPL à Sainte-Luce.

Ce projet ne respecte pas la loi concernant la libre circulation des personnes en toute sécurité le long du littoral. Par ailleurs, des installations privées de loisirs qui y sont implantées devraient être détruites pour permettre la circulation du public et ainsi respecter les lois de protection des sites naturels notamment.

Cordialement.

Mme RNOT Marie-Christine

Sujet : Enquête pour préserver l'accès au littoral de la commune Sainte-Luce Martinique

De : > jeunessemq (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:17

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

MOI, Patrice GUANNEL, demeurant au 34 lot. Cocotte, et me rendant souvent sur le littoral de la commune de Sainte-Luce, faire de la marche avec mes enfants et mes amis ; J'é mets un avis défavorable au projet de modification de la SPPL sur le littoral de Désert et Mabouyas, commune de Sainte-Luce pour les motifs suivants

- La Loi donne droit à une SPPL de 3 mètres et ce n'est pas le cas de ce projet.
- Ce projet prévoit un sentier de 1.40m et même de 70cm à certains endroits, ne permettant pas un croisement d'usagers en toute sécurité.
- Le sentier littoral prévu, promis se trouve en crête de falaise, voire certaine fois au pied de la falaise, dans la mer. La sécurité des usagers n'est pas assurée.
- Le projet ne montre pas les titres de propriété des occupants interdisant le passage.
- Certains de ces occupants ont placé leurs diverses constructions (piscine) sur le domaine public. Aucun passage n'est possible autre que dans la mer avec tous les problèmes de sécurité qui en découlent.

Je réclame que la justice soit équitable pour tous les citoyens.

Joie Amour et Lumière pour la Gloire de La Source.

Bénédiction

Patrice GUANNEL

Sujet : Projet de modification de SPPL du littoral de Sainte Luce

De : > catherinerco (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:18

Pour : "enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Cela fait des années que je fais mon sport sur le littoral de Sainte Luce.

Par conséquent il me semble normal que la circulation entre Fonds Laryon et l'Anse Desert soit accessible pour tous.

Le chemin du littoral doit rester accessible à tous sur toute la Martinique!!

Espérant que mon avis et ma requête sera prise ne considération.

Mme Catherine OROSEMANE

Sujet : Sentier littoral

De : > sbittner972 (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:20

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Par la présente, je m'oppose à la modification de la servitude de passage de piétons sur le littoral.

Serge BITTNER

Sujet : Enquête publique SPPL Désert - Mabouya SAINTE-LUCE

De : > karyne.eruam (par Internet)

Date : 16/02/2022 à 12:32

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Au vu des dispositions de la loi littoral du 3 janvier 1986, il est impératif que le sentier permette l'accès libre et intégral au littoral. Les travaux envisagés doivent préserver le littoral, favoriser et protéger sa faune et sa flore et permettre la libre circulation à pieds de tout citoyen. Le risque d'érosion accru découlant de ces travaux devra faire l'objet d'une grande vigilance. Enfin, un rappel à la loi à l'attention des propriétaires des parcelles privatives est impératif.